



## Les drapeaux de la Marine

### Description d'un drapeau

Source : dossier "Les témoins du sacrifice" par le contre-amiral (2S) Kessler  
(in *Cols Bleus* n°2326 du 11 novembre 1995)

Si les drapeaux symbolisent la Patrie et la personnalité morale de la formation à laquelle ils sont attribués, ce sont également des œuvres d'art dont la durée dépend, compte tenu de leurs conditions d'utilisation, des soins dont ils sont entourés.

Un drapeau se compose de trois parties :

- Le drapeau proprement dit, en soie, de 90 cm de côté, tricolore, sur lequel sont apposés les inscriptions et les motifs décoratifs. Ceux-ci sont confectionnés en feuilles d'or collées sur la soie, à la fois ombrés à droite et éclairés pour augmenter le relief des motifs à la peinture à l'huile. Ces motifs sont constitués de couronnes de feuilles de chênes et de lauriers, placées au quatre angles et tournée vers l'extérieur des couronnes figurent soit l'ancre de marine, soit les initiales de l'unité. Le drapeau est entouré sur ses trois côtés libres de franges, par un galon d'or fin.
- La cravate, qui est une bande tricolore de 90 cm sur 24, accrochée sur le fer de lance. Elle porte, à chaque extrémité, une couronne identique à celle des angles, mais brodée. C'est la partie la plus précieuse du drapeau. C'est là que sont épinglées fourragères et décorations. Les décorations étrangères ne sont pas portées sur la cravate mais sur le coussin.
- Le fer de lance, qui est emmanché au sommet de la hampe. C'est une pièce de 38 cm de hauteur, en bronze doré au mercure, qui porte sur une face les initiales R.F. et sur la face avant le nom de l'unité.

La circulaire 808 EMM/CAB du 5 décembre 1985 définit, par référence aux textes interarmées, les unités qui peuvent se voir attribuer un drapeau.

Elles sont peu nombreuses et se limitent :

- aux unités combattantes ou formations spécialisées de la Marine à terre, d'un niveau équivalent à celui des régiments, ou leurs héritières ;
- à certains centres d'instruction et certaines écoles.

### Drapeaux en activité attribués à une unité constituée

**Drapeaux**  
(Unité dépositaire)

Avers

Revers

**1er régiment de fusiliers marins**  
(Ecole des fusiliers marins)



**Demi-brigade de fusiliers marins**  
(Compagnie de fusiliers marins de Cherbourg)



**Canoniers marins**  
(Centre d' instruction naval de Saint-Mandrier)



**Ecole navale**  
(Groupe des écoles du Poulmic)



**Ecole militaire de la flotte**  
(Groupe des écoles du Poulmic)



**Ecole des mousses**  
(Centre d' instruction naval de Brest)



**Ecole des apprentis mécaniciens de la flotte**  
(Centre d' instruction naval de Saint-Mandrier)



**Bataillon de marins pompiers de  
Marseille**  
(Bataillon de marins pompiers de  
Marseille )

